

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 652

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**Chapitre II *bis*

Renouveler la confiance dans l'école en assurant le bien-être des élèves

Art...

À titre expérimental, pour une durée de deux ans, le Gouvernement peut mettre en place dans les académies qu'il identifie comme étant pertinentes, l'institution d'un nombre maximal d'élèves dans les établissements scolaires. Cette expérimentation peut permettre notamment la réduction du nombre de superstructures bénéficiant aux zones rurales, participe à réduire les temps de transport des élèves et contribue à leur bien être.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à limiter le nombre d'élèves par établissement scolaire. La critique des établissements « usines » ou « paquebots » est formulée depuis longtemps. De fait, les journées passées dans des établissements aux effectifs pléthoriques sont nécessairement douloureuses et peu productives. Outre le désagrément inhérent aux fortes concentrations, tel que le bruit, le caractère impersonnel de ces établissements rend très difficile l'instauration de relations saines entre les personnes, aussi bien élèves que membres de la communauté éducative. A terme, la fréquentation de ce genre d'établissements génère stress, sentiment d'isolement et finalement souffrance. Il faut assurer que les établissements scolaires soient dorénavant, tout simplement, à « taille humaine ».